

Luxembourg, le 31 décembre 2019

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration d'Amundi Funds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements suivants concernant certains compartiments :

1. Amundi Funds Multi-Asset Conservative

À compter du 31 janvier 2020, le compartiment Amundi Funds Multi-Asset Conservative sera renommé Amundi Funds Multi-Asset Real Return.

Le 31 janvier 2020, l'objectif et la politique d'investissement du compartiment seront modifiés dans le but de :

- remplacer l'objectif de surperformance de l'Eonia + 2,5 % par un nouvel objectif qui consiste à surperformer l'inflation en euro, en utilisant l'Euro HICP ex Tobacco comme référence indicative de l'inflation ;
- supprimer les références à l'échéance modifiée et au suivi de la volatilité des rendements ex ante ;
- augmenter l'exposition aux produits de base et aux obligations convertibles, en la faisant passer de 10 à respectivement 30 et 20 % de l'actif.

L'objectif et la politique d'investissement révisés seront les suivants :

Objectif

Obtenir un rendement réel en conjuguant accroissement du capital et revenus. Plus précisément, le compartiment cherche à surperformer l'inflation en euro, en utilisant l'Euro HICP ex Tobacco comme référence indicative de l'inflation sur la période de détention recommandée.

Investissements

Le compartiment investit principalement dans des instruments de dette « investment grade » (obligations et instruments du marché monétaire), des actions et des produits en devises d'émetteurs du monde entier, y compris des marchés émergents.

Plus précisément, le compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de l'actif net dans des obligations d'État et des instruments du marché monétaire. Il peut investir jusqu'à 50 % de l'actif net dans des obligations d'entreprises « investment grade », jusqu'à 20 % de l'actif net dans des obligations d'entreprises « below investment grade » et son exposition aux actions peut être comprise entre -10 % et +30 % de l'actif net.

Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de l'actif net en ABS et MBS.

Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées au secteur, à la capitalisation boursière ou à la devise.

Tout en respectant les politiques exposées précédemment, le compartiment peut également investir dans des dépôts, rechercher une exposition aux matières premières allant jusqu'à 30 % de son actif, investir jusqu'à 20 % de son actif dans des obligations convertibles, jusqu'à 10 % de son actif dans des obligations convertibles contingentes et jusqu'à 10 % de son actif dans des OPCVM/OPC.

Instruments dérivés

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire différents risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur le crédit, les actions, les taux d'intérêt et le change).

Devise de référence EUR

Le 1er février 2020, l'indice de performance Eonia + 2,5 % sera également remplacé par l'Euro Short Term Rate + 2,5 %.

2. Amundi Funds Japan Equity

À compter du 31 janvier 2020, le compartiment Amundi Funds Japan Equity sera renommé Amundi Funds Japan Equity Engagement.

3. Amundi Funds Global Macro Forex

À compter du 31 janvier 2020, le compartiment Amundi Funds Global Macro Forex sera renommé Amundi Funds Absolute Return Forex.

4. Amundi Funds Emerging Markets Bond

À compter du 31 janvier 2020, l'objectif d'investissement du compartiment sera modifié dans le but de :

- faire référence à l'objectif de surperformance de l'indice de référence composé à 95 % du JP Morgan EMBI Global Diversified Index et à 5 % du JP Morgan 1 Month Euro Cash Index sur la période de détention recommandée ;
- permettre l'investissement dans des obligations d'État ;
- permettre des investissements auxiliaires dans d'autres obligations et instruments monétaires.

La politique d'investissement révisée du compartiment sera la suivante :

Objectif

Vise à augmenter la valeur de votre investissement et à fournir un revenu tout au long de la période de détention recommandée. Plus particulièrement, le compartiment cherche à surperformer (après application des frais) l'indice de référence composé à 95 % du JP Morgan EMBI Global Diversified Index et à 5 % du JP Morgan 1 Month Euro Cash Index sur la période de détention recommandée.

Investissements

Le compartiment investit principalement dans des obligations d'État et d'entreprises de marchés émergents libellées en dollars américains ou dans d'autres devises de l'OCDE. Les obligations d'entreprises de marchés émergents sont

émises par des sociétés créées, ayant leur siège social ou réalisant une grande partie de leurs activités dans les marchés émergents.

Tout en respectant les politiques exposées précédemment, le compartiment peut également investir dans d'autres obligations ou instruments monétaires, jusqu'à 25 % de son actif dans des obligations liées à des warrants, jusqu'à 10 % de son actif dans des OPC et OPCVM et jusqu'à 5 % dans des actions.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des obligations convertibles contingentes.

L'exposition globale des devises aux marchés émergents ne peut pas excéder 25 % de l'actif du compartiment.

Instruments dérivés

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire différents risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur le crédit, les taux d'intérêt et le change). Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour gagner de l'exposition à des prêts allant jusqu'à 20 % de son actif.

Devise de référence EUR

5. Amundi Funds Global Ecology ESG

À compter du 31 janvier 2020, Amundi Deutschland GmbH agira en tant que gestionnaire délégué du compartiment pour la gestion d'une poche d'actifs déterminée avec Amundi Ireland Limited.

Veuillez noter que ces changements (i) n'affecteront en rien les autres caractéristiques du compartiment, notamment le niveau de ses frais, et (ii) n'auront aucun impact sur le portefeuille du compartiment.

6. Amundi Funds Global Subordinated Bond¹

À compter du 31 janvier 2020, Amundi Asset Management agira en tant que gestionnaire délégué du compartiment pour la gestion d'une poche d'actifs déterminée avec Amundi (UK) Limited.

Veuillez noter que ces changements (i) n'affecteront en rien les autres caractéristiques du compartiment, notamment le niveau de ses frais, et (ii) n'auront aucun impact sur le portefeuille du compartiment.

7. Amundi Funds China Equity

À compter du 31 janvier 2020, la politique d'investissement du compartiment sera modifiée pour permettre une exposition allant jusqu'à 20 % de son actif aux Actions A chinoises par le biais de Stock Connect.

La politique d'investissement révisée du compartiment sera la suivante :

Objectif

Vise à augmenter la valeur de votre investissement tout au long de la période de détention recommandée.

¹Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique

Investissements

Le compartiment investit principalement dans des actions de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une grande partie de leurs activités en République populaire de Chine, et qui sont cotées sur des marchés boursiers en République populaire de Chine ou à Hong Kong.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC et OPCVM.

Le compartiment peut parfois investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des Actions A chinoises et y avoir un accès direct par le biais de Stock Connect.

Instruments dérivés

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire différents risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur les actions).

Devise de référence EUR**8. Amundi Funds Global Subordinated Bond**

À compter du 31 janvier 2020, la classe d'actions Amundi Funds Global Subordinated Bond J2 AD EUR (LU1883334788) sera renommée Q-J2 AD EUR.

9. Amundi Funds Wells Fargo US Equity Mid Cap

À compter du 1er juin 2020, l'indicateur de référence et indice utilisé pour la commission de performance du compartiment, le « MSCI US Mid Cap Index », sera remplacé par le « MSCI US Mid Cap Value Index ».

Le nouvel indice de référence pour la commission de performance sera utilisé pour la période d'observation de la commission de performance démarrant le 1er juin 2020.

10. Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future

À compter du 1er février 2020, l'indice de référence utilisé pour la commission de performance du compartiment, le « Euro OverNight Index Average (EONIA) », sera remplacé par l'indice de référence composite « MSCI Daily Net Total Return World Euro Index (30 %) Barclays EuroAgg Total Return Index Value Unhedged EUR (70%) ».

Le changement d'indice de référence s'appliquera à la période d'observation de la commission de performance démarrant le 1er février 2020.

11. Amundi Funds Global Bond, Amundi Funds Global Aggregate Bond, Amundi Funds Global Total Return Bond

À compter du 31 janvier 2020, la méthode de gestion des risques des compartiments passera de la VaR relative à la VaR absolue.

12. Polen Capital Global Growth¹

À compter du 31 janvier 2020, les commissions de certaines classes d'actions du compartiment seront modifiées comme suit :

Classe	Commission de gestion actuelle (max.)	Nouvelle commission de gestion (max.)	Commission d'administration actuelle (max.)	Nouvelle commission d'administration (max.)
A2	1,60 %	1,80 %	0,20 %	0,25 %
I2	0,70 %	0,85 %	0,10 %	0,15 %
M2	0,70 %	0,70 %	0,10 %	0,15 %
P2	1,00 %	1,05 %	0,20 %	0,25 %

13. Suppression des limites de risque indicatives

Les références aux limites de risque indicatives seront supprimées des politiques d'investissement correspondantes, comme détaillé ci-dessous :

Compartiment	Limite de risque supprimée
Amundi Funds Volatility Euro	Le compartiment a pour objectif de ne pas dépasser la valeur exposée au risque (VaR) de 35 % (VaR annuelle ex ante de 95 %).
Amundi Funds Volatility World	Le compartiment a pour objectif de ne pas dépasser la valeur exposée au risque (VaR) de 35 % (VaR annuelle ex ante de 95 %).
Amundi Funds Absolute Return Credit	Le compartiment cherche à ne pas dépasser une volatilité de 4,5 % (volatilité annuelle ex ante).
Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies	L'allocation des risques du compartiment est contrôlée par le biais d'une volatilité hebdomadaire des rendements ex ante comprise entre 0 et 0,84 %.
Amundi Funds Global Macro Forex (sera renommé Amundi Funds Absolute Return Forex le 31 janvier 2020)	Le compartiment a pour objectif de ne pas dépasser une valeur exposée au risque (VaR) de 6 % (VaR annuelle ex ante de 95 %).
Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies Low Vol	Le compartiment vise à maintenir une volatilité des rendements ex post comprise entre 1 et 2 %, et l'allocation des risques est contrôlée par le biais d'une volatilité hebdomadaire des rendements ex ante comprise entre 0 et 0,25 %.

Si vous n'acceptez pas ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Le dernier prospectus d'Amundi Funds et les documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles sans frais, sur simple demande au siège social d'Amundi Funds.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en

anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

COORDONNÉES

Amundi Funds

Siège social : 5, allée Scheffer – L- 2520 Luxembourg

Adresse postale : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Tél. : +352 26 86 80 01 - Fax : +352 26 86 80 99 – info@amundi.com

Société Anonyme R.C. Luxembourg B 68806